Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le
ID : 095-249500489-20241209-2024_062-DE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Léo Lagrange à Beaumont-sur-Oise, sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente.

Etaient présents :
M. APARICIO Jean-Michel, M. GUERZOU Abderhamane, Mme HERLEM Marlène, M. MOREAU Patrick, M. FOIREST Pierre, Mme HAZEBROUCK Nicole, M. ANTY Olivier, Mme GALLIMARD Anne-Marie, M. GARBE Alain, M. LEBON Bernard, M. CARTEADO Stéphane, M. MORTEO Jean-Jules, M. BOUCHEZ Joël, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. RATIEUVILLE Valentin (arrivé à 20h30), M. BARROCA Joaquim, Mme GALOPIN Marie, M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani, Mme TRABON Indi, M. LABBAS Mohamed, M. LACASSAGNE Sylvain, M. Patrick PREMEL

Pouvoirs :
M. REBEYROLLE Pascal donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel
Mme HUBERT Elisabeth donne pouvoir à M. GARBE Alain
Mme CHABOT Elisabeth donne pouvoir à M. LEBON Bernard
Mme COLAROSSI Valérie donne pouvoir à M. MORTEO Jean-Jules
Mme MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane
Mme VASSEUR Corinne donne pouvoir à Mme BORGNE Catherine
Mme ATTIA Monia donne pouvoir à Mme GALOPIN Marie
Mme BOUCHENE Nadia donne pouvoir à M. LABBAS Mohamed
Mme LANNOYE Delphine donne pouvoir à, M. BARROCA Joaquim

Absents :
Mme NEZAR Houria
Mme MORTAGNE Isabelle
M. LOSTUZZO Jean-Luc
M. SARR Alhassan
Mme RINALDELLI Michelle

Formant la majorité des membres en exercice

M. Jean-Michel APARICIO a été élu secrétaire de séance

- Date de convocation : 03/12/2024
- Date d'affichage : 03/12/2024
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 23
- Nombre de pouvoirs : 9
- Nombre d'absents : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2024-062 : Subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2024 – Complément

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2221-1 et 2221-2,

Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le
ID : 095-249500489-20241209-2024_062-DE

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et notamment l'article 59 portant définition des subventions,
Vu l'arrêté préfectoral n° A23-291 du 27 novembre 2023, portant modification des statuts de la CCHVO au 1er janvier 2024,
Vu la délibération n° 2023-035 en date du 19 juin 2023 portant modification et approbation des statuts communautaires au 1er janvier 2024,
Vu la délibération n° 2024-023 en date du 8 avril 2024, portant approbation du budget primitif pour l'année 2024,
Vu la délibération n° 2024-024 en date du 8 avril 2024, portant approbation de subventions pour l'année 2024,
Vu la délibération n° 2024-030 en date du 8 avril 2024, adhérant au Groupement d'Intérêt Public de la Mission Locale Cœur Val d'Oise (MLCVO),
Vu la délibération n° 2024-035 en date du 17 juin 2024, portant attribution d'une subvention complémentaire,
Vu la demande de subvention reçue de la part de l'association « La Sauvegarde » pour le service « Roul'vers – Navette santé »,
Vu la demande de subvention reçue de la part du Groupement d'Intérêt Public de la Mission Locale Cœur Val d'Oise pour la programmation de leurs actions réalisées dans le cadre de la politique de la ville,
Vu la délibération de la ville de Noisy-sur-Oise n° 2024_03_07 en date du 18 mars 2024, décidant d'intégrer le Groupement d'Intérêt Public de la Mission Locale Cœur Val d'Oise,
Vu la délibération de la ville de Mours n° 2024-031 en date du 27 mars 2024, décidant d'intégrer le Groupement d'Intérêt Public de la Mission Locale Cœur Val d'Oise,
Vu la délibération de la ville de Bernes-sur-Oise n° CM 2024-26 en date du 30 mai 2024, décidant d'intégrer le Groupement d'Intérêt Public de la Mission Locale Cœur Val d'Oise,
Vu la délibération de la ville de Beaumont-sur-Oise n° 2024-055 en date du 13 juin 2024, décidant d'intégrer le Groupement d'Intérêt Public de la Mission Locale Cœur Val d'Oise,
Vu la délibération de la ville de Champagne-sur-Oise n° 20241306-30 en date du 13 juin 2024, décidant d'intégrer le Groupement d'Intérêt Public de la Mission Locale Cœur Val d'Oise,
Vu la délibération de la ville de Bruyères-sur-Oise n° 2024-061 en date du 27 juin 2024, décidant d'intégrer le Groupement d'Intérêt Public de la Mission Locale Cœur Val d'Oise,
Vu la délibération de la ville de Persan n° 075-2024 en date du 4 juillet 2024, décidant d'intégrer le Groupement d'Intérêt Public de la Mission Locale Cœur Val d'Oise,
Vu la délibération de la ville de Ronquerolles n° 20240840 en date du 30 août 2024, décidant d'intégrer le Groupement d'Intérêt Public de la Mission Locale Cœur Val d'Oise,

Considérant la volonté communautaire de soutenir certaines associations œuvrant dans les domaines de compétences de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise,
Considérant la demande de subvention de l'Association « La Sauvegarde »,

Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le
ID : 095-249500489-20241209-2024_062-DE

Considérant les missions de cette association dans le cadre des actions Roul'vers « Navette d'accès aux soins », nécessitant d'être titulaire d'une capacité de transport,
Considérant la volonté communautaire de maintenir les services rendus à la population du territoire par les actions confiées à cette association et de pouvoir améliorer le fonctionnement du dispositif par une augmentation des transports en fonction des besoins,
Considérant que cette association, dans l'exercice des actions qui lui sont confiées, emploie des jeunes en insertion domiciliés sur le territoire de la CCHVO,
Considérant l'avance de subvention d'un montant de 8 500 €uros accordée au cours de la séance du 8 avril 2024 pour mettre en œuvre le service Roul'vers « Navette d'accès aux soins »,
Considérant le bilan des transports effectués par l'association « La Sauvegarde » pour le service « Roul'vers – Navette santé », depuis le début de l'année 2024,
Considérant la volonté communautaire de poursuivre ce partenariat mis en place depuis de nombreuses années,
Considérant l'adhésion de la CCHVO au Groupement d'Intérêt Public de la Mission Locale Cœur Val d'Oise (MLCVO)
Considérant l'engagement de la CCHVO à maintenir un niveau de financement adapté à cette nouvelle structure qui joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des jeunes âgés de 16 à 25 ans confrontés à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, en offrant des services d'accueil, d'information, d'orientation professionnelle, et d'accompagnement de proximité,
Considérant que les actions portées par la Mission Locale ont un réel impact et constituent une aide importante pour les jeunes en recherche d'emploi,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Etant précisé que les membres du Conseil Communautaire, élus Présidents, Membres du Bureau ou ayant tout autre intérêt dans les associations subventionnées par la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise s'abstiennent de participer au vote.

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire qui occuperaient de tels mandats (Président ou membre du Bureau) au sein des associations suivantes de l'indiquer lors du vote :

- L'Association « La Sauvegarde »
- La Mission Locale « Cœur Val d'Oise »

Article 1 : APPROUVE le montant des subventions de fonctionnement 2024 attribué aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2024
LA SAUVEGARDE *(Action Roul'vers Navette Santé)* *Subvention complémentaire*	**4 500.00 €**
MISSION LOCALE CŒUR DU VAL D'OISE	**31 377.88 €**

Envoyé en préfecture le 16/12/2024
Reçu en préfecture le 16/12/2024
Publié le
ID : 095-249500489-20241209-2024_062-DE

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à verser ladite subvention pour l'année 2024 dès lors que les conditions d'octroi sont remplies

Article 3 : AUTORISE Madame la Présidente à établir et signer toutes les conventions d'objectifs et documents inhérents au versement des subventions allouées

Article 4 : NOTE que ces subventions sont inscrites au budget principal 2024 de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

Adoptée par :
A l'unanimité

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

Catherine BORGNE
Présidente

Jean-Michel APARICIO
Secrétaire de séance

Rendu exécutoire le : 16/12/2024
Affiché le 16/12/2024
Publié le : 16/12/2024

Signé – par délégation
Le Directeur Général des Services
Laurent ASTRUC

Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : https://www.télérecours.fr).